

ON S'ABONNE :  
 A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.  
**PRIX DE L'ABONNEMENT :**  
 LOT, AVEYRON, CANTAL, ZÉ, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :  
 Un an..... 46 fr.  
 Six mois..... 9 fr.  
 Trois mois..... 5 fr.  
 AUTRES DÉPARTEMENTS :  
 Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.  
 L'abonnement part du 1<sup>er</sup> ou du 16 et se paie d'avance.

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

**PRIX DES INSERTIONS**  
**ANNONCES**  
 25 centimes la ligne.  
**RÉCLAMES**  
 50 centimes la ligne.  
 Les Annonces et Avis sont r. cu à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.  
 — Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.  
**L'ABONNEMENT se paie d'avance.**  
 Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1868 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo de Quercy, le Mémorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 18 Janvier 1868.

**BOURSE DE PARIS.**

	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 16 janvier...	68 85	99 75
Du 17.....	68 85	99 80
Du 18.....	68 60	99 85

**Avis important à nos Abonnés**

Nous prévenons ceux de nos abonnés qui désireront se procurer la nouvelle édition de *Paul et Virginie*, publiée par M. ALPHONSE LEMERRE, libraire, que, par suite d'arrangements pris avec l'éditeur, nous sommes en mesure de leur faire expédier ce livre franco. Il leur suffira de nous adresser leur demande aux bureaux du journal avec un mandat de 60 francs sur la poste, et l'ouvrage leur arrivera sans retard et emballé avec le plus grand soin.

**BULLETIN.**

La loi militaire est votée. 199 voix contre 60 l'ont approuvée; c'est un fait accompli, qui, sans doute, fera réfléchir aussi bien au-delà des Alpes, que de l'autre côté du Rhin, mais qui ne doit alarmer personne. D'autres que nous ont commencé les armements. Le gouvernement de l'Empereur, ayant à maintenir le prestige de la France et sa sécurité, a dû augmenter sa force armée; le Corps législatif, en adoptant la loi, s'est associé à ce patriotique dessein.

Qu'on ne vienne pas dire que l'augmentation de notre effectif exclut les présomptions pacifiques. Le désir du gouvernement, comme celui de la nation, est d'éviter la guerre; restait à savoir quelle ligne de conduite il fallait tenir pour arriver à ce résultat. Nous n'hésitions pas à déclarer qu'on favoriserait les chances de guerre si l'on restait en petit nombre quand les autres sont en grand nombre. Le combat est d'autant moins probable que les forces des parties sont mieux balancées. Par l'adoption de la loi militaire, notre armée sera presque aussi nombreuse que celles des puissances voisines. Ce résultat était de toute nécessité; mais il

fallait, tout en y arrivant, trouver un système qui ne fût pas une charge trop lourde pour les populations. La nouvelle loi se résume ainsi : au lieu des sept ans de l'ancienne loi, nous aurons cinq ans dans le service actif et quatre ans dans la réserve; autrement dit : deux années de service actif, sont remplacées par quatre ans dans la réserve.

Constatons d'ailleurs que les dernières paroles du gouvernement, dans cette mémorable discussion ont été essentiellement pacifiques.

Le Corps-législatif s'est ajourné au lundi 27 janvier. Les députés vont donc prendre un congé de douze jours.

M. Ratazzi a fait, hier, à la Chambre des députés d'Italie, des réclamations au sujet des documents dont il avait lui-même demandé la publication. Il prétend qu'ils ne sont pas complets, que quelques-uns ont une date erronée et que d'autres ne sont pas exacts. Le général Menabrea lui a répondu que le gouvernement a publié loyalement et impartialement toutes les pièces qu'il avait à sa disposition.

M. Mari a ajouté que les documents n'ont point été altérés, qu'on n'a fait aucun choix, et qu'ils ont tous été présentés dans leur teneur complète. La Chambre a voté l'impression des documents signalés par M. Ratazzi.

Il est regrettable que le Parlement italien soit obligé de s'occuper de ces questions. Dans son discours d'ouverture, M. Menabrea a montré beaucoup de courage et de sagesse en interdisant le terrain politique. Espérons qu'on en reviendra pour ne plus s'en écarter.

On parle d'une publication très-curieuse qui toucherait de près à M. Gualterio. Mais comme nous apprenons en même temps que celui-ci, le ministre de l'Intérieur, vient d'être nommé ministre de la maison royale, nous doutons que cette publication, si elle a lieu, puisse être compromettante.

La reprise des négociations relatives à la question du Sleswig septentrional est imminente. Le gouvernement Danois a nommé un commissaire spécial chargé de seconder M. de Quaade.

Après avoir discuté longuement si le typhus qui est apparu dans la Prusse orientale est provoqué par la faim, on se décide à construire des

hôpitaux destinés à recevoir les malades. Des hommes de confiance ont été envoyés de Berlin pour s'informer de l'état réel des choses.

Le ministre portugais a persisté dans son intention de créer de nouvelles taxes. Il fallait, ou renvoyer le cabinet, ou dissoudre les Chambres. Un télégramme de Lisbonne nous apprend la dissolution des Cortès. La nouvelle chambre est convoquée pour le 27 avril.

Les lettres de Crète annoncent que lord Elliot, le nouvel ambassadeur anglais près de la Porte insiste pour un arrangement définitif. Il conseillerait d'ériger l'île de Crète en principauté, comme Samos.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

**Dépêches télégraphiques**

(Agence Havas).

Trieste, 16 janvier.

La solennité funèbre en l'honneur de l'empereur Maximilien a commencé ce matin, à 7 heures 1/2, favorisée par un temps magnifique. Les rues et les places par où devaient passer le cortège étaient pavées de drapeaux ornés de crêpes. Les vaisseaux du port avaient hissé leur pavillon à mi-mât. Partout se pressait une foule nombreuse. A 10 heures a eu lieu la bénédiction du cercueil. Le convoi est parti du môle san-Carlo, précédé par une escorte militaire ayant en tête le major-général duc de Vurtemberg. Ensuite venait le conseil municipal et le clergé. Derrière le char funèbre, orné des insignes de la couronne marchaient les archiducs, l'amiral Tegethoff, les représentants des puissances étrangères les généraux, le corps des officiers les consuls, les corporations et le corps des matelots. Des troupes fermaient la marche. Toutes les boutiques étaient fermées.

Liverpool, 16 janvier.

Le paquebot *Athenian* apporte des avis de l'île de Tenerife, en date du 7 janvier.

Un ouragan terrible avait sévi dans ces parages le 2 de ce mois. La toiture de plusieurs maisons avait été enlevée. L'aspect général de l'île présentait les symptômes d'un tremblement de terre. Plusieurs plants de cochenille ont été déracinés. Aucune personne n'a péri.

Florence, 16 janvier.

Les députés de la droite ont tenu hier une conférence pour fixer le siège de leurs réunions. Il est inexact que le prince Humbert doive aller à Naples.

Les informations données par quelques journaux sur l'exposé financier du ministre des finances sont prématurées.

Florence, 16 janvier.

Le général Mezzacapo, commandant militaire de Venise, est parti avec trois officiers italiens pour Vienne, afin d'assister aux funérailles de l'empereur Maximilien.

quels sont tes desseins ? Cela prouve à l'évidence que ses parents ont habilement empêché cette occasion de se produire.

— Crois-tu ? dit Palmerna, qui déjà sentait sa bile s'échauffer.

— Comment ne pas le croire ? Elle est née comtesse, n'est-il pas vrai ?

— Comme tu le dis.

— Et comme tu n'es pas comte, on taxerait, grâce aux préjugés, votre mariage de mésalliance. On s'est tout bonnement joué de toi.

A cette pensée, de Palmerna devint pourpre de fureur.

« Si ce que tu dis était vrai, par Dieu, je tuerais sur le champ.

— Pas d'emportement, Palmerna ! interrompit Verelm. Un homme raisonnable doit savoir se posséder. Crois-moi, la meilleure vengeance que tu puisses tirer, c'est de secouer le joug de tes prétendus amis. D'un autre côté, une fois à la cour, tu ne manqueras pas d'occasions de rencontrer l'objet de ta flamme. Parlerai-je à la reine ? Tu auras la réponse dès demain. Songe un peu : quelle surprise pour tes amis, si tu leur jouais ce tour-là !

— Ce serait effectivement leur en jouer un fameux. Entrons ici, Verelm, pour prendre un verre de Champagne. »

Trois ou quatre jours après, de Palmerna était nommé gentilhomme, et, le soir même, il paraissait à la cour, sous l'uniforme de sa charge.

« Je crois savoir, lui dit la reine la première fois qu'elle lui adressa la parole, que vous êtes épris d'une des demoiselles de la cour; vous pouvez comp-

étant en possession du pouvoir, n'ont que faire de toi; vote, parle et agis contre eux; quand on a ta fortune et ton talent, c'est le seul moyen d'atteindre un but élevé et d'acquiescer de l'influence. Sois habile; embrasse résolument et obstinément le parti de la royauté; une fois pour toutes, deviens un courtisan. On a besoin de toi à la cour; tu y seras accueilli avec joie.

— En vérité, Verelm, tu pourrais bien avoir raison; je crois avoir en toi un véritable ami; mais vois-tu...

— Douterais-tu peut-être, interrompit Verelm, de l'obtention d'une position convenable comme carte d'entrée ?

— Pas précisément; mais il faut des recommandations pour l'obtenir, et j'avoue que je suis trop fier pour en demander à personne. Je suis convaincu que la famille royale n'a pas vu avec déplaisir ma présence au palais dans maintes occasions; cependant...

— A la bonne heure ! voilà le langage d'un homme sensé. Il faut se garder, en effet, Palmerna, de s'abaisser jamais à mendier une faveur. Mais on a ses droits; et ces droits l'emportent sur tous les autres; car ils sont les insignes de notre origine céleste, et je ne les aliénerais à aucun prix. Rien n'est comparable, en effet, au rang que nous assignent un caractère ferme, une volonté pure et noble, et des opinions courageuses. Palmerna, tu es un homme, et il ne tient qu'à toi d'obtenir en vingt-quatre heures une position à la cour. — Que voulais-tu donc dire ? Tu aimes une des femmes de la reine; fort bien; mais tu n'a pas eu encore l'occasion de lui déclarer

**ROME**

On écrit de Rome, le 12 janvier :  
 Le cardinal d'Andrea a été autorisé, hier soir, à se présenter au Vatican. Pie IX l'a reçu entouré du cardinal secrétaire d'Etat et du cardinal vice-doyen du Sacré-Collège, le doyen était indisposé. L'entrevue a été courte, mais cordiale. Mgr d'Andrea a renouvelé verbalement, en quelques mots, la rétractation que le *Giornale di Roma* a publiée le 7, et le Pape l'a embrassé en l'appelant cher fils. Les deux cardinaux ont ensuite ouvert les bras à leur collègue, dont le visage portait l'empreinte de la souffrance et de l'émotion.

Il est à propos de rappeler, ici, que Mgr d'Andréa a toujours regardé le cardinal Antonelli comme le principal auteur de sa disgrâce.

Il ne reste plus qu'à rendre au cardinal, par un bref, l'usage des droits, privilèges et insignes cardinaux dont il a été privé jusqu'à nouvel ordre par le bref du 29 septembre 1867. Tout porte à croire qu'il conservera son évêché et son abbaye, au moins nominalement, et par conséquent son rang parmi les cardinaux de l'ordre des évêques, ce qui lui permettra, un jour, de devenir doyen du Sacré-Collège, dignité très enviée à cause des avantages pécuniaires et honorifiques qui y sont attachés. Mgr d'Andréa n'est plus séparé du décanat que par les cardinaux Amat, évêque de Palestine, Patrizi, sous-doyen, cardinal-vicaire, et Mattei, doyen. Or, il n'a que 56 ans, tandis que le cardinal Patrizi, le plus jeune de ses prédécesseurs, est né en 1798.

On continue à citer douze ou quinze personnages comme devant être revêtus de la pourpre, à la prochaine création annoncée pour le 17 mars. Mais, en réalité, on n'est certain, pour le moment, que de la nomination de Mgr Bonaparte, de Mgr Ferrieri, nonce de Lisbonne, de Mgr Barili, nonce de Madrid, de Mgr Moreno, archevêque de Valladolid, de Mgr Borroméo-Arèse, majordome du Pape, de Mgr Monaco, assesseur de la congrégation de l'inquisition romaine et universelle (St-Office), de Mgr Ferrari, ministre des Finances et de Mgr Gonella, évêque de Viterbe. La création de Mgr Chigi, nonce de Paris, de Mgr Darboy, archevêque de Paris, et de quelques autres membres de l'épiscopat français, quoique résolue, sera peut-être ajournée à un autre consistoire.

Les sections dont les journaux ont publié la liste cet été, continuent à s'occuper des préparatifs du concile, sans que personne sache à quelle époque il se tiendra ou même s'il aura lieu. Les questions qui intéressent les églises d'Orient sont les plus avancées. Il s'agit surtout, à ce qu'on assure, de resserrer le lien, quelquefois par trop relâché, de la communion de ces églises avec Rome.

L'*Orénoque* a débarqué le matériel qu'il portait. Il doit reprendre le large aujourd'hui, en emmenant le contre-amiral Laffon de Ladébat, qui s'absente de la station pour affaire de service.

Le *Mogador* n'est pas encore arrivé. 28 soldats français, en convalescence, viennent d'être dirigés de Rome, où ils étaient soignés, à l'hôpital militaire, sur Civita-Vecchia, où on les embarquera pour la France.

L'armée pontificale a reçu, depuis le 10, 36 recrues pour les zouaves, 66 pour les chasseurs étrangers, et 56 aujourd'hui même pour la légion.

Pour extrait : A. Laytou.

ter sur moi. »

De Palmerna fut transporté au septième ciel. Son étoile ne brillait pas d'un moindre éclat parmi les demoiselles d'honneur. De toutes parts, on le comblait de prévenances. A peine échangeait-il un mot avec Edith, qu'une autre s'empressait de l'interrompre. L'attention générale dont il était l'objet flattait extraordinairement son amour-propre; déjà il se regardait comme un phénix à la cour, et il lisait dans les yeux de ses amis et connaissances non moins d'envie que de dépit de sa faveur.

L'occasion de voir journellement Edith et de lui parler augmentait de plus en plus son amour. Sans avoir jamais fait autre chose que causer avec elle sur ce ton badin qui règne dans les cours, il croyait non seulement lui avoir fait sa déclaration, mais encore l'avoir vue favorablement accueillie. Enivré de son bonheur, il s'empressa d'aller en faire part au lieutenant Caling. Celui-ci était loin d'approuver Palmerna d'avoir embrassé le parti de la reine, néanmoins il apprit avec grand plaisir qu'Edith avait fini par céder.

« Dès qu'elle aura quitté la cour, dit-il à Palmerna, je parlerai à mon oncle Heren, et nous célébrerons vos fiançailles.

— Que parles-tu de quitter la cour ? Non, mon ami, je désire qu'elle y reste; la reine a de l'affection pour elle; moi, j'ai du crédit, je puis avancer rapidement et monter très-haut; et ta sœur, une fois ma femme, sera dans le même cas. Non, non, te dis-je; elle et moi, nous sommes faits tous deux pour la cour; c'est là que je me sens dans mon véritable élément.

**UNE FEMME VINDICATIVE**

Roman historique Suédois.

PAR RIDDERSTAD.

CHAPITRE VIII

LES FIANÇAILLES.

(Suite).

— Je ferais un grand pas, je prendrais une résolution digne de moi-même et de ma position dans le monde; je leur montrerais que je suis un homme. — A propos, tu votes pour les chapeaux ?

— Sans doute, je fais tout ce qu'ils me demandent.

— Voilà le motif de leur superbe ! Tu n'es pas dans la bonne voie, Palmerna. Passe dans le champ des bonnets; fais de l'opposition aux hommes qui, la reproduction est interdite.

Revue de la Presse étrangère

Nous publierons chaque semaine un résumé des principaux articles de la *Presse étrangère*. A notre époque de relations internationales si considérables, ce qui se dit et ce qui se passe au-delà de nos frontières ne saurait être indifférent pour des lecteurs français.

Il y a en ce moment un revirement dans les idées, et la note pacifique domine. Voici comment s'expriment à cet égard :

LA GAZETTE D'AUGSBOURG.

10 Janvier. — « Les nouvelles de Berlin sont aujourd'hui meilleures. Les conversations multiples du comte de Goltz avec le roi Guillaume, du comte de Bismark avec les ambassadeurs de France et d'Autriche paraissent avoir aplani plus d'une difficulté. L'Autriche surtout semble avoir à cœur d'écartier avec soin tout ce qui pourrait faire dégénérer en conflit la tension qui existe entre les cabinets de Paris et de Berlin. L'Angleterre agit dans le même sens. »

Ces tendances pacifiques se trouvent confirmées par un article du journal belge.

LE NORD.

12 Janvier. — « Il paraît incontestable qu'il s'est produit ces jours derniers une détente assez sensible dans la situation générale. L'échange des félicitations qui a eu lieu entre les souverains de France et de Russie, survenant à un moment où couraient des bruits de refroidissement entre les deux cabinets de Paris et de St-Petersbourg, et, plus récemment, les déclarations faites par M. de Bismark dans un banquet, traitant de fantasmagorie le spectre d'une guerre entre la France et l'Allemagne, enfin l'attitude du cabinet des Tuileries dans l'affaire de l'arrogation du traité de commerce franco-mecklembourgeois, tout concourt à témoigner en faveur d'une amélioration. »

D'ailleurs la question italienne, qui avait tant contribué à faire naître des appréhensions guerrières, se trouve en quelque sorte élucidée par un article du principal organe politique de Florence.

L'ITALIE.

10 Janvier. — « Quelques journaux étrangers, peu favorables à l'Italie, continuent de lui fabriquer des alliances de fantaisie, tantôt avec la Prusse ou la Russie, tantôt même avec ces deux puissances à la fois. »

« Nous ne connaissons pas les secrets de la diplomatie italienne, mais nous pouvons bien dire, sans nous vanter, que ces secrets ne nous sont pas plus inconnus qu'à tous ces révélateurs d'alliance fantastique. Le peuple italien et son gouvernement tiennent à conserver les rapports plus ou moins étroits qui les unissent aux autres États et surtout à ces grandes puissances dont le rôle est prépondérant en Europe. Ils recherchent et cultivent ces relations, parce qu'ils y trouvent un gage de force et de sécurité. Mais il y a loin de ces rapports, si bienveillants qu'ils soient, à une de ces alliances qui groupent et unissent les forces respectives de deux États pour une action commune. Ces alliances ne se nouent d'ordinaire qu'en présence d'un intérêt généralement reconnu. Il ne nous semble pas que le cas existe dans les circonstances actuelles, c'est ce qu'on doit com-

prendre également des deux côtés des Alpes. » La presse anglaise comprend d'ailleurs l'attitude qui peut seule convenir à l'Italie. C'est un langage très sensé que celui du

MORNING HERALD.

Du 9 Janvier. — « Il faut que les Italiens aient le courage d'envisager les choses en face. »

« Ils ne peuvent avoir Rome qu'il leur est permis de réclamer tant que cela leur fera plaisir, mais ils peuvent ruiner à tout jamais l'Italie qu'ils ont mise sur le bord d'un abîme. » Un pareil résultat est certain, si le pays, les députés, les ministres ne se mettent pas tous à l'œuvre et ne font pas un suprême effort pour faire entrer l'Italie dans une voie moins périlleuse.

Maintenant, en ce qui concerne la nécessité d'un armement sérieux de la France, en face de la situation politique de l'Europe, voici le langage d'un organe fort important d'outre-Manche : *Le Globe*.

« Tout en éprouvant le désir de soutenir l'indépendance de l'Allemagne, nous pensons que ce serait pour l'Angleterre et pour le reste de l'Europe un jour de malheur, que celui où les éléments de la civilisation moderne, représentés et soutenus par la France, perdraient une partie de leur poids dans le monde. »

« Il est de l'intérêt de l'Angleterre que la France soit puissante ; car, malgré d'énormes différences de gouvernement, l'Angleterre et la France, les deux grandes puissances occidentales, ont de nombreux points de contact, et leur bon vouloir mutuel est une des garanties les plus précieuses des progrès de l'humanité. »

Au sujet d'une question toute intérieure, un journal que nous avons déjà cité pour un autre sujet. *Le Nord*, qui s'exprime ainsi à l'occasion des poursuites intentées à plusieurs journaux français :

« On assure, que le gouvernement ne prend pas les choses sur un ton aussi absolu, que la presse incline à le penser, qu'il voudrait une exécution *bona fide*, de la loi sur les comptes-rendus, mais qu'il professe une doctrine des plus libérales en matière de discussion et d'appréciation. Son but serait d'empêcher que la physionomie de la séance en fût dénaturée, mais dans aucun cas il ne voudrait enlever à la presse le moyen de mettre sous les yeux du public toutes les déductions, toutes les appréciations critiques ou laudatives, que peuvent suggérer les débats du Sénat et du Corps législatif. »

Telle est en résumé l'opinion des principaux organes Européens, sur toutes les affaires qui émeuvent l'opinion publique. Ce relevé, mieux sans doute, que toutes les polémiques oiseuses réfutera bien des arguments chez nos adversaires. L'opinion est avant tout et après tout le seul juge, que veut-elle ? Les pièces à l'appui, nous ne craignons de les lui fournir.

Pour extrait : A. Layton.

Revue des Journaux

JOURNAL DES DÉBATS.

M. Ernest Dottain émet dans le *Journal des Débats*, les considérations suivantes : « La loi actuelle n'a rien innové en ce qui concerne le recrutement de l'armée active et de la réserve ; elle est restée fidèle au principe

proclamé, j'informerais ma sœur de ce retrait, première preuve de ma réconciliation et de mon amitié. Tu m'approuves, sans doute ? »

« Complètement, frère ; ta conduite est noble et chevaleresque. »

Ils entrèrent ensemble au salon. Aussitôt les trabans se pressèrent à l'envi autour de Palmerna et on lui serra la main de tous côtés, sans prononcer un seul mot. Il comprenait si bien ce silence et cette délicate attention : les paroles manquaient pour le féliciter de son bonheur.

Mais tout à coup un murmure qui parcourut la salle le fit tressaillir involontairement ; les portes à deux battants s'ouvrirent et la reine parut sur le seuil. Il se sentit confus et ébloui : derrière Louise-Ulrique venait Horn, maréchal de la cour, conduisant la fiancée, laquelle était encore cachée par la reine aux regards de Palmerna, qui ne voyait que sa main blanche reposant dans celle du maréchal. Le cœur de Palmerna battait à lui rompre la poitrine ; sa vanité et son amour-propre étaient flattés à l'excès, et cet excès devint de l'embarras. Il était sur le point de s'avancer au-devant de sa fiancée, mais il recula d'un pas, au contraire, en s'inclinant devant la reine, qui se dirigeait en ce moment vers le roi. Le maréchal de la cour, qui la suivait, mit la main de la fiancée dans celle de Palmerna, et les présenta tous deux à l'assemblée. Mais qui peindrait la surprise de Palmerna lorsqu'il vit à ses côtés M<sup>lle</sup> Charlotte au lieu de M<sup>lle</sup> Caling ! La mine s'allongea, les yeux lui sortirent de la tête et ses joues pâlirent ; il voulait parler, mais avant qu'il eût retrouvé l'usage de la parole, retentirent de tous côtés des félicitations, et le

antérieurement reconnu, et en vertu duquel l'enseignement dans une école publique, ou dans une école assimilée aux écoles publiques, peut seul conférer la dispense du service militaire. Cette disposition est conforme à la justice et à l'intérêt public. Fallait-il montrer une égale rigueur pour les dispenses des services dans la garde nationale mobile ? Le Corps législatif, ne l'a sans doute pas pensé. Par un sentiment de faveur à l'égard de l'enseignement primaire, il a étendu à toutes les écoles libres le privilège que les congréganistes revendiquaient, sans aucun droit même pour le service de l'armée active. Cette mesure libérale ne peut qu'être approuvée par ceux qui sont pénétrés de la nécessité de développer chez nous l'instruction populaire. »

MONDE.

M. Coquille, publiciste du *Journal le Monde*, estime que la condamnation des onze journaux renvoyés devant la police correctionnelle, pour compte-rendu illicite, des séances du Corps législatif, aura pour effet d'étouffer la discussion.

« Les journalistes trouveront d'autres moyens d'exprimer leur propre opinion ; ils laisseront de côté sénateurs et députés. Qui en souffrira ? Si le Corps législatif et le Sénat veulent échapper au contrôle de la presse, ils en sont libres, car ils sont souverains : La question est de savoir s'ils y gagneront, et même s'ils le désirent. Il arrivera donc que pour ne pas tomber dans les pièges tendus par le législateur, les journalistes s'attaqueront à d'autres sujets que les débats législatifs. Ils peuvent même soustraire ces débats à la connaissance du public, car ils ont l'option entre donner le compte-rendu officiel et de ne pas le donner. Il est vrai que le *Moniteur* sera toujours là avec ses interminables colonnes. Le lira qui voudra. »

UNION.

L'*Union* s'exprime ainsi au sujet de la loi militaire, sous la signature de M. de Riancey :

« Il ne faut pas se le dissimuler : Personne ne consentirait à désarmer notre pays, dans la prévision surtout de l'avenir chargé d'orages qui semble le menacer. Selon une parole célèbre, ce serait un crime que de « raccourcir l'épée de la France » à la veille du jour peut-être où elle doit la tirer du fourreau. Mais s'il est malheureusement devenu nécessaire de mettre sur pied les forces vives de la patrie, n'y pouvait-on pas parvenir par des moyens plus sûrs, par des moyens moins onéreux, par une organisation plus puissante et en même temps plus conforme au développement des travaux et des arts de la paix ? Nous en sommes convaincu pour notre part, et l'expérience ne tardera pas à nous donner raison ! »

Pour extrait : A. Layton.

Correspondance Parisienne.

LES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES.

II

Vous avez vu, je me plais à le répéter, comment une étude impartiale et sérieuse a facilement raison des critiques que les journaux d'opposition ont dirigées à la fois contre l'esprit et les résultats du remaniement des circonscriptions électorales. Nous allons continuer notre examen, en opposant à des attaques sans fondement des faits devant lesquels devra s'incliner quand même le parti pris de dénigrement.

maréchal de la cour lui remit, au nom du roi, la clef de chambellan.

« Pour l'amour de Dieu, ne prends donc pas l'air gauche d'un gentilhomme campagnard, » lui dit tout bas Verelm.

Palmerna se redressa machinalement.

« Remercie le roi et la reine, continua Verelm. Songe que tu es un homme de cour et que tous les regards sont fixés sur toi. »

Cet aiguillon fit perler la sueur sur le front du malheureux Palmerna, qui voulait avant tout passer pour un homme élégant, pour un homme du monde accompli.

Il s'inclina en balbutiant quelques paroles confuses.

« M. le chambellan, » interrompit le roi. Ce titre, qu'il entendait pour la première fois, avait un charme si particulier pour l'oreille de Palmerna qu'il fallait lui faire oublier tout le reste.

« Il faut que vous soyez un véritable héros, M. le chambellan, pour avoir emporté d'assaut, en un clin d'œil, un cœur réputé inexpugnable. Ah ! M<sup>lle</sup> Charlotte, continua le roi, vous vous êtes donc enfin laissé prendre dans les filets du mariage ? »

De Palmerna se mordit les lèvres. « Tu es vraiment né sous une heureuse étoile, lui dit Verelm à demi-voix. Chacun te porte envie en ce moment. Le roi lui-même est frappé d'admiration de ta victoire. »

« Mais que diable, il y a là — — — Une erreur, allait-il ajouter ; mais Verelm, l'interrompant, reprit :

« Silence, encore une fois silence ! tu l'oublies. Vois donc comme ta fiancée rayonne de bonheur. Tu es un fin comploté ; jamais personne n'a mieux caché son jeu que toi : nous qui croyions tous qu'il s'agissait de M<sup>lle</sup> Caling ! Je ne m'étonne plus que tu

Dans le *Doubs*, hâtons-nous de le dire, l'administration a voulu, en quelque sorte, rendre hommage à des théories formulées avec une certaine autorité. En effet, un seul des cantons de Pontarlier, celui de Morveau, était distrait de son arrondissement administratif ; et le décret du 28 décembre le lui a restitué en le réunissant au premier collège.

Les circonscriptions du Gard, on se le rappelle, avaient été particulièrement et violemment attaquées. La circonscription d'Alais renfermait un canton de Nîmes, auquel ne la rattachait aucune portion de territoire. L'administration n'a hésité devant aucune considération pour combler cette lacune. Elle l'a fait disparaître par l'adjonction des deux cantons limitrophes de Vézénobres et de St-Chap.

Dans la *Haute-Garonne*, le bouleversement, pour parler aussi justement que l'opposition, se réduit à faire passer dans la circonscription de Muret un des cantons de l'arrondissement de St-Gaudens, qui déjà lui en avait cédé un.

Chose inouïe dans la polémique de presse ! On a poussé l'aveuglement jusqu'à critiquer le remaniement des circonscriptions du Loiret. La vérité est qu'il n'y a eu, dans ce département aucune modification, si petite qu'elle fût. *Ab uno disce*, nous suffirait-il de dire. Voyons cependant la suite.

Dans l'Oise, toutes les municipalités du canton d'Estrées ont demandé que ce canton, seul détaché de l'arrondissement de Compiègne, lui fût également rendu. C'est ce qu'a fait le décret du 28 décembre. Compiègne vote aujourd'hui tout d'un bloc dans le 3<sup>e</sup> collège.

C'est également à la suite de démarches des conseils municipaux que, dans *Seine-et-Oise*, l'administration a rattaché Meulan à la circonscription de Mantes avec laquelle ce canton a beaucoup plus de rapports qu'avec celle de Pontoise.

Examinateurs, pour repousser certaines insinuations, quelle est la nature des modifications apportées dans les Côtes-du-Nord. Ce département compte 5 arrondissements, il a à élire 5 députés. La nouvelle distribution respecte la délimitation des 5 arrondissements administratifs, à cette différence près qu'elle donne un canton de St-Brieuc et un de Guingamp au collège de Loudéac qui, même avec cette double adjonction, atteint à peine le chiffre de 30,000 électeurs. Bien que diminué d'un canton, St-Brieuc en compte encore près de 45,000. De qui pourraient se plaindre les amis de M. Glais-Bizoin ?

Où il est plus difficile que jamais de comprendre les récriminations de l'opposition, c'est bien dans la Loire. La ville de St-Etienne était jusqu'ici partagée entre deux circonscriptions. Deux de ses cantons votaient avec le 1<sup>er</sup> collège et les deux autres avec le second. Cette division avait excité les plaintes violentes de la presse et des hommes de l'opposition. Le décret a rétabli l'unité réclamée tant de fois, en renfermant toute la ville dans le même collège.

Nous avons des objections de même nature à opposer aux détracteurs du remaniement des circonscriptions du Rhône. La ville de Lyon se divisait entre 3 collèges. 4 cantons formaient la 1<sup>re</sup> circonscription, 3 votaient avec la 2<sup>e</sup>, 1 avec la 3<sup>e</sup>. Ces 8 cantons forment aujourd'hui deux collèges complets. C'est l'opposition elle-même qui a réclamé cette réunion. Pourrait-elle aujourd'hui la présenter de bonne foi comme un acte excessif et contraire à ses préférences.

Le département des *Pyrénées Orientales* n'a même pas été épargné. Et cependant, qu'aurait-on pu faire de plus régulier ? Le département doit élire un deuxième député ; il se divise en trois arrondissements, l'un est donné tout entier au 1<sup>er</sup> collège, les deux autres forment le second. Est-ce que l'opposition aurait voulu ici un morcellement de ville et de territoire ? Qui a jamais pu savoir ce qu'elle voulait ?

Pour la Vaucluse, l'administration a pu savoir du moins ce que voulaient les populations. Les plaintes se sont fait jour jusqu'au sénat. La configuration géographique de ce département s'établit ainsi : Orange est situé au nord, Apt au sud, Avignon et Carpentras au milieu. Depuis 1852, les deux extrémités formaient ce premier collège et le centre le second. C'était, à la vérité, le seul exemple d'une division aussi bizarre. Le gouvernement a rétabli l'ordre naturel des choses, en faisant désormais voter ensemble Orange, Carpentras et une partie d'Avignon. L'autre partie est rattachée à l'arrondissement d'Apt qui, sans cette adjonction, n'eût compté qu'un trop petit nombre d'électeurs. Tout cela répond aux vœux des pétitionnaires de 1864. Croyez-vous qu'on saura gré d'avoir exaucé ces vœux ? Pas du tout, il faut que la critique marche toujours et quand même.

Voilà, croyons-nous, plus d'exemples qu'il n'en fallait pour justifier ce que je vous disais de l'inanité

n'ais jamais prononcé le nom de ton idole. C'est un véritable trait de génie de la part ; tu es un grand homme, de Palmerna. Déjà chambellan ! c'est ainsi que le talent audacieux saisit le bonheur au collet. Tu es un véritable diplomate.

(La suite au prochain numéro).

L'ILLUSTRATION.

Sommaire du 11 Janvier 1868.

Bureaux : rue Richelieu, 60.

Texte : Revue politique de la semaine. — Attaque d'une des tours Martello par les fénians. — Courrier de Paris. — Questions du jour : la nouvelle loi de l'armée en France. — La Vengeance de Dieu, nouvelle, par M. Alfred Assollant (suite). — Le Corps législatif. — Les théâtres. — Gazette du Palais. — La collection de Son Exc. Khalil-Bey. — Monuments commémoratifs de la bataille de Tobitchau. — Revue mensuelle de la Bourse et de la Finance.

Gravures : Irlande : Attaque d'une des tours Martello par les fénians. — Rome : Distribution de récompenses aux troupes pontificales. — Théâtre de la Porte Saint-Martin : III<sup>e</sup> acte, scène 2<sup>e</sup> de la *Revue de 1867*. — L'hiver à Paris (2 gravures). — Le Corps législatif (5 gravures). — Collection de Son Exc. Khalil-Bey (2 gravures). — Autriche : Monument commémoratif de la bataille de Tobitchau. — Les grands crus de France : Le Château-Lafite et le Château-Margaux (2 gravures). — Échecs. — Rébus.

LE TOUR DU MONDE

Sommaire de la 449<sup>e</sup> livraison

Voyage dans le Soudan occidental (Sénégalie-Niger) par M. Mage, lieutenant de vaisseau 1863-1866. — Texte et dessins inédits.

des attaques de l'opposition contre le décret du 28 décembre. Ces attaques sont allées, au point d'avoir amené ceux qui les ont dirigées, à méconnaître dans le travail de 1867 les rectifications qui ont été faites d'après leurs propres réclamations.

Pour nous, et pour quiconque étudiera avec la même indépendance l'œuvre administrative, il ressort de notre examen cette conviction que l'administration s'est appliquée à effacer jusqu'aux derniers vestiges d'irrégularité et que ses louables efforts ont été couronnés d'un véritable succès.

Pour extrait A. Layrou.

LE VOTE DE LA LOI MILITAIRE

Paris, le 45 janvier 1868.

La nouvelle loi sur l'armée a été votée hier au soir par 199 voix contre 60. Ce résultat était prévu. La Chambre a compris toute l'économie d'une loi qui a tous les caractères d'une institution nationale, sans comporter plus de charges que la loi de 1831. Comme j'ai pu vous l'écrire plusieurs fois, en vous tenant au courant de cette discussion mémorable, nous aurons désormais une armée suffisante sans augmentation du contingent annuel; les soldats, au lieu de sept ans, ne passeront que cinq années dans le service actif et ils rentreront pour quatre ans dans la réserve. C'est ici, d'ailleurs, que se montre l'aggravation plus apparente que réelle de la nouvelle loi. Mais vous vous rappellerez que les réserves ne sont appelées que par classes et en commençant par la dernière et seulement dans les cas d'urgence.

A côté des quatre années de réserve, imposées au jeune soldat, celui-ci acquiert immédiatement un avantage que lui refusait la législation de 1831, celui de pouvoir se marier dans les trois dernières années de son service à la réserve.

Ensuite, la nouvelle loi accorde une diminution de taille et voyez, tout d'abord, ce qu'a d'équitable une pareille disposition, puisqu'elle permet de prendre un plus grand nombre d'hommes dans les premiers numéros, alors qu'une simple différence métrique exemptait trop souvent de parfaits soldats, bien constitués, au préjudice des numéros suivants. Cette disposition est toute à l'avantage des bons numéros puisqu'elle en augmente le nombre. Vos lecteurs de la ville et de la campagne apprécieront hautement la valeur de cet article de la nouvelle loi.

Enfin, en ce qui concerne la garde nationale mobile, nous rentrons dans la législation de 1831, quant au principe, qui est celui de fournir des corps détachés de citoyens à la défense de places fortes, côtes et frontières pendant que l'armée active se trouve en emploi de guerre; mais l'application de la nouvelle loi s'écarte de 1831 par cette disposition bien autrement libérale: les jeunes gens non tombés au sort ou remplacés comme soldats de l'armée active ne feront partie de la garde nationale que de 21 à 26 ans. La loi de 1831 prenait les jeunes gens célibataires de 20 à 35 ans, puis les veufs et les hommes mariés. En temps de guerre, on pouvait se trouver sous l'obligation de servir pendant 15 ans; désormais, en tout état de cause, le garde mobile sera définitivement libéré à 26 ans; il ne servira jamais plus de 5 ans.

Enfin, le remplacement a été aboli dans cette dernière catégorie du service civique pour employer le vrai terme qui convient à la garde nationale mobile. Et comme la très-heureusement fait observer l'honorable M. Vuitry, à la séance d'hier, 14 janvier, le remplacement, dans la garde nationale, ne serait possible qu'à ceux qui ont les moyens de se soustraire à cette obligation, tandis qu'il ne serait jamais accessible à ceux qui ne peuvent point payer un tel privilège. C'est l'application du grand principe d'égalité. D'ailleurs, et que chacun le remarque; le service dans la garde nationale n'est qu'une obligation sur le papier. Elle n'astreint qu'à 45 jours de service par an, sans que le déplacement dépasse jamais une journée chaque fois, et, encore, les jeunes gens qui justifieront avoir une connaissance suffisante du maniement des armes seront-ils exemptés de ce service. Puis, cette garde n'est assemblée, en temps de guerre, qu'en vertu d'une loi. — Selon l'urgence, un décret impérial appelle sous les armes pour la garde de l'intérieur ou la défense des frontières, et le Corps législatif, convoqué dans les 20 jours, doit sanctionner la mesure.

Quant au reproche de rétroactivité qu'on a voulu faire à l'article 14 qui prend pour la garde nationale les jeunes gens libérés ou exonérés des classes 1867, 1866, 1865 et 1864, il reste établi qu'on ne prend que les célibataires et les veufs sans enfants.

Telle est cette loi clairement définie, scrupuleusement discutée à la chambre, magnifiquement défendue par les orateurs du Gouvernement sans doute, la tâche de la commission a été lourde, mais il faut savoir lui rendre un public hommage. Par cette loi le pays a une solide organisation qui n'a absolument rien d'aggravant dans le sens qu'on attachait à cette expression et la bonne foi des citoyens se rendra compte, par la pratique, d'une institution autour de laquelle on a fait tant de bruit. L'application qui en sera faite fondra mieux que ne le feraient toutes les polémiques ceux qui ont, sans cesse, présenté ce projet comme un moyen de guerre immédiate, de provocations intempestives ou d'écrasement pour les populations. Le corps législatif a voté une loi qui est un grand instrument patriotique, parce qu'il est une garantie permanente. Au fond, les adversaires systématiques le savaient bien, mais ils exploitaient la lettre, torturaient le texte et, ainsi, cherchaient à alarmer et à agiter le pays.

La vérité s'est faite et M. Vuitry l'a dit en un beau et patriotique langage: à l'expérience la justice aura son heure éclatante et, pour le moment, c'est une loi de paix et non une loi de guerre qui a été discutée. La paix réside dans la sauvegarde qu'on édicte.

L'honneur de la dernière séance revient donc à M. le ministre président le conseil d'Etat. Sans passion, parce qu'il avait la bonne foi; sans détour, parce qu'il avait la vérité; sans crainte, parce qu'il était rassuré sur l'avenir, l'honorable M. Vuitry a fait la lumière et il a triomphé avec une rare éloquence.

Pour extrait A. Layrou.

Nouvelles du jour

Les ministres se sont réunis en conseil aujourd'hui, au palais des Tuileries, sous la présidence de l'Empereur.

— On pense que la loi militaire sera portée au Sénat à la fin de cette semaine. Elle sera mise d'urgence à l'ordre du jour, de manière à pouvoir être sanctionnée et promulguée vers le 25 janvier.

Au ministère de la guerre, on prépare le travail de répartition des contingents cantonnés d'après la loi nouvelle, et aussi les cadres de la garde nationale mobile. Les premières réunions de miliciens auront lieu dans le courant de mai.

Un fait caractéristique à l'avantage du nouveau système, c'est que les contrats prévisionnels de remplacement sont faits d'après un taux beaucoup inférieur à celui des précédentes années, cela se comprend, puisqu'il s'agit, non plus de sept ans, mais seulement de cinq ans de service.

— Le Corps législatif s'est ajourné au lundi 27 janvier. Voici dans quel ordre s'effectuera la reprise des travaux parlementaires:

Les interpellation sur les cimetières de Paris; la loi sur la presse; la loi relative au droit de réunion.

Viendront après, divers projets de loi ajournés l'an dernier, puis le budget de 1869.

— Voici une nouvelle qui sera accueillie avec plaisir dans les villes à garnison, et même dans celles qui n'en ont que de passage: les musiques des régiments de cavalerie vont être réorganisées.

— On annonce la publication d'une brochure politique attribuée au prince Napoléon.

— Trois officiers supérieurs des armes spéciales, artillerie, génie, état-major, partiront demain de Paris pour l'Abyssinie, avec la mission de suivre les opérations militaires de l'expédition anglaise.

— Le *Corriere Italiano* annonce que la commission générale du budget a approuvé les budgets des ministères de l'Intérieur, des Affaires étrangères et du Commerce. La Chambre commencera lundi prochain la discussion du budget.

— La débacle de la Seine a commencé aujourd'hui, vers midi, les ponts et les quais sont encombrés de curieux, jusqu'ici les choses se passent convenablement, et, grâce aux précautions prises, on n'a aucun accident à déplorer.

**Bourse.** — Une extrême langueur est aujourd'hui le caractère dominant de la Bourse. Quelques valeurs entre autres l'emprunt italien, qui monte de 60 c. sont favorisées.

La rente gagne 07 c. 1/2, le foncier, 12.50. La Banque perd 10 fr. le comptoir d'escompte 3.75.

Les chemins de fer ne donnent lieu qu'à de rares transactions. On reste aux cours d'hier, sauf pour le Lyon qui fait 1.25 de mieux, et pour les Charentes qui sont avantagées de 2.50.

Un vif mouvement de reprise a lieu en fin de Bourse.

Pour extrait, A. Layrou.

Bulletin Vinicole

Les vins nouveaux, par suite de grands froids qui se sont produits dans toute la France, se sont vivement clarifiés et en même temps bonifiés; on ne parle pas des cours, parce qu'il y a, dans tous les vignobles de hautes prétentions de la part des détenteurs: on doit en excepter cependant les vins du Midi, sur lesquels il y a suspension d'affaires sans doute momentanément, par suite du mauvais état des routes qui rend les charrois et par suite les livraisons plus difficiles.

Dans le Bordelais, on signale quelques ventes de vins de 1867, en St-Estèphe, selon les chais, de 850 à 1,000 fr. le tonneau de 46 barriques à 220 litres. Des 1866 artisans St-Estèphe ont été payés 350 fr. et des vins de vigneron à 300 fr. le tonneau.

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

DA.	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.
19	Diman.	s Antoine.	
20	Lundi.	s Fabien, pape	Duravel, St-Matré, Varaire, Bétaillé, Gramat, Salviac, Escamps.
21	Mard.	se Agnès.	
22	Mefer.	ss Vinc. et A.	Si-Céré, St-Germain.

P. Q. .... le 3, à 4 h. 12 du matin.  
 P. L. .... le 9, à 11 h. 2 du soir.  
 D. Q. .... le 16, à 5 h. 13 du soir.  
 N. L. .... le 24, à 7 h. 28 du soir.

Par décret du 31 décembre 1867, sur la demande de M. le Préfet du Lot, une demi-

bourse au Lycée Impérial de Cahors a été accordée à chacun des élèves dénommés ci-après: MM. Lascroux, fils d'une receveuse des postes, à Puy-l'Evêque;

Larroumet, fils d'un receveur à cheval des contributions indirectes, à Cahors;

Guéguen, fils d'un chef de station du télégraphe, à Cahors;

3/4 de bourse au même Lycée, à M. Bousuge, fils d'un instituteur, à Cambayrac;

3/4 de bourse au Lycée Impérial de Montpellier, à M. Chassan, fils d'un inspecteur primaire, à Figeac.

Par arrêté préfectoral, du 20 novembre 1867, il a été créé, dans la commune de Valroufié, deux nouvelles foires qui se tiendront annuellement, au chef-lieu de cette commune, les 5 janvier et 5 mai.

Par une décision toute récente, M. le Préfet, sur l'avis de M. l'Ingénieur en chef des ponts et chaussées et de M. l'Agent-voyer en chef, a prononcé l'augmentation momentanée du salaire des cantonniers employés sur les diverses voies du département. Cette décision sera acceptée avec reconnaissance. Nous applaudissons vivement à ce nouveau témoignage de la sollicitude de l'administration pour les agents.

Par décision de Monseigneur: M. Martin, curé de Flauguac, a été nommé curé de Laramière.

M. Raynal, curé de Laramière, a été nommé curé de Flauguac.

M. Rouget, vicaire à St-Cirgues a été nommé curé de Fages (Lauzès).

Des examens pour l'admission au Surnuméraire des Postes auront lieu le 26 mars prochain.

Les jeunes gens qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens devront se présenter, sans délai, devant le Directeur, Chef du service des Postes du Département où ils résident, chargé de leur donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

On lit dans le *Courrier de Tarn-et-Garonne*:

Le conseil d'administration de la Compagnie d'Orléans a mis à la disposition du Bureau de bienfaisance de Montauban, une somme de 300 fr. destinée au soulagement des pauvres.

THÉÂTRE DE CAHORS.

Après avoir entendu les *Idées de M<sup>me</sup> Aubray*, je suis de ceux qui pensent qu'il ne fallait rien moins, pour faire accepter cette pièce, que le nom de l'illustre Alexandre Dumas, fils. Malgré sa vive prédilection pour la réhabilitation de la courtesane, je doute fort que les idées de M<sup>me</sup> Aubray soient de nature à lui ouvrir les portes de la renommée.

Ce qu'on peut louer sans réserve, dans cette nouvelle comédie, c'est la clarté et la simplicité du style, la grâce exquise des détails. Chacun sait du reste, que l'auteur de la *Dame aux Camélias* est un écrivain des plus distingués et des plus spirituels. — Aussi, n'est-on pas étonné de se trouver en présence de phrases aussi bien mises, d'une élégance aussi recherchée. Voilà pour la forme. — Quant au fond, il nous semble un peu décoloré; c'est-à-dire faible d'intrigue et à peu près vide d'action. Néanmoins, le *Prince noir* peint assez bien les petits crevés de l'époque. — Il ne se cache pas d'être mauvais et met une sorte de vanité et de complaisance à étaler ses noirceurs; il révèle hardiment ses plans en présence de celle qu'il a le plus effrontément trompée. Bref, c'est un coup de pinceau de maître qui relève un peu le tableau.

Comme il est presque impossible de juger une pièce à première vue, sur notre scène surtout je me borne à constater que la température de l'enthousiasme s'est maintenue, pendant toute la représentation, à plusieurs degrés au dessous de zéro. La faute n'en est point aux acteurs: chacun a fait preuve de zèle et d'intelligence, aussi ont-ils été largement récompensés par la recette qui, Dieu merci, a balancé exactement les frais...

Allons, allons, mon cher directeur, vous n'avez pas trop lieu de vous plaindre, — vous ne gagnez rien, — c'est vrai, mais vous n'y remettez pas de votre poche et c'est précisément là qu'est le bénéfice à Cahors...

Que voulez-vous! Le public préfère les cafés-concerts à la saine morale de certaines pièces de théâtre. La recette de ces lieux de délices où l'on chante et où l'on fume, où l'on voit de fortes femmes à la voix rauque vous débiter *La femme à Barbe* ou *Rien n'est sacré pour un Sapeur*, atteint des chiffres incroyables. Voilà bien qui est un signe du temps! C'est aux cafés chantants qu'on va chercher la gaieté, l'ironie, la raillerie mordante ou légère, le trait finement aiguisé, la satire et l'observation des mœurs contemporaines... La morale est une fort belle vertu, dira-t-on, mais la musique a bien ses petites douceurs! Et c'est ainsi que la mélomanie, ce terrible fléau de notre siècle, pousse au débit du trois-six.

Ah! si l'administration était avisée, comme elle s'empreserait d'écrire, en lettres majuscules, sur le fronton de son théâtre:

FERMÉ

Pour cause d'inutilité publique.

ARMAND MAILLARD.

Avant-hier matin, à six heures, un des bâtiments de la fonderie de Toulouse, a sauté; un ouvrier a été tué et quatre ont été blessés.

Les tribunaux considèrent un garde-barrière du chemin de fer comme chargé d'un service public. Le tribunal correctionnel de St-Etienne a prononcé la peine de 25 fr. d'amende contre un individu qui avait adressé des injures à l'un de ces gardes, parce qu'il voulait s'opposer à ce qu'il franchit la porte des piétons au moment où un train était signalé.

Dans sa séance de mercredi, le Sénat a sanctionné la loi qui attribue trois millions comme subvention aux travaux d'utilité publique et aux bureaux de bienfaisance. On mande de Paris, à ce sujet, que des instructions pressantes ont été adressées, par l'administration centrale, aux préfets et aux ingénieurs en chef des départements. Des inspecteurs généraux de l'agriculture, des mines, et des ponts et chaussées sont envoyés dans les cantons afin d'organiser les chantiers vicinaux et autres.

CHEMINS VICINAUX.

Construction d'un Pont suspendu SUR LA RIVIÈRE DU LOT, A TOUZAC.

Adjudication fixée au 10 février 1868

Le lundi 10 février prochain, à deux heures après midi, il sera procédé à Cahors, par le Préfet du Lot, en Conseil de Préfecture et en présence de M. l'Agent-Voyer en chef du département, à l'adjudication, par voie de soumission cachetée, des travaux à exécuter pour l'établissement d'un Pont suspendu sur la rivière du Lot, à Touzac.

Le cahier des charges de l'entreprise avec les modifications nouvelles, et le tarif des droits à percevoir, ainsi que les plans des lieux, sont déposés au Bureau d'administration générale de la Préfecture, où l'on pourra en prendre connaissance, sans déplacement, tous les jours non fériés, depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

Conseil Général.

Suite de la séance du 31 août 1867.

**Chemin d'intérêt commun n° 89.** — Direction dans la commune de Carayac. — Un membre de la commission des travaux publics expose que la ligne d'intérêt commun n° 89, d'Espédaillac à Villeneuve (Aveyron), traverse le territoire de la commune de Carayac, sur un point éloigné du chef-lieu et qui en est séparé par un ravin inaccessible; que les habitants demanderaient que des études comparatives fussent faites pour savoir s'il n'y aurait pas avantage à fixer par le bourg de Carayac la direction de cette ligne. Il ajoute que la commission n'avait vu aucun inconvénient à ce que les nouvelles études sollicitées fussent prescrites, et qu'elle proposait d'accueillir favorablement la demande des habitants de la commune de Carayac. Cette proposition est adoptée.

**Demande de classement d'un chemin d'intérêt commun entre Cajarc et St-Cirq-Lapopie.** — **Ajournement.** — Les communes de Cajarc, Calvignac, Crépols et St-Cirq-Lapopie ont sollicité, à plusieurs reprises, le classement d'un chemin d'intérêt commun de Cajarc à St-Cirq-Lapopie. Ils le renouvellent encore. Le Conseil général, après en avoir pris connaissance, reconnaît l'utilité de ce chemin, ainsi que les avantages qu'il aurait pour les communes qu'il serait destiné à desservir, qui ne peuvent que très difficilement communiquer entr'elles; mais l'instruction de cette affaire n'étant pas complète, il ne peut, cette année, en prononcer le classement.

**Foires.** — **Fajoles.** — La commune de Fajoles, par l'organe de son conseil municipal, demande la création de cinq nouvelles foires au chef-lieu de cette localité. Cette demande ne paraissant s'appuyer sur aucun motif sérieux, le Conseil est d'avis qu'il n'y a pas lieu de l'accueillir, avis, au reste, conforme à celui émis par le conseil d'arrondissement de Gourdon, dans sa dernière session.

**Archives départementales.** — **Travail de la Commission.** — La commission chargée de visiter les archives rend compte de sa mission et fait connaître au Conseil que le dépôt est tenu d'une manière très-satisfaisante.

Les ressources départementales ne permettant pas de disposer de crédits, le Conseil général, éprouve le regret: 1° de ne pouvoir fonder de bourse départementale à l'école normale de Cluny; 2° de ne pouvoir venir en aide à la société d'encouragement pour l'amélioration du cheval français demi-sang; 3° de refuser la subvention demandée par la Société Ste-Cécile; 4° de donner suite à la demande de Rothschild relative à l'achat de sa traite de sylviculture et d'arboriculture; ainsi qu'à celle de M. Fourcade, concernant sa méthode de démutisation des sourds-muets.

**Pêche.** — **Durée de la prohibition.** — **Vœu.** — Les populations riveraines du Lot se plaignent que la pêche soit prohibée pendant trois mois dans cette rivière, et du préjudice que cette longue prohibition occasionne à leurs intérêts, et ils demanderaient qu'elle fût réduite à deux mois, depuis le 15 avril jusqu'au 15 juin. — Le Conseil général, reconnaissant la légitimité de cette plainte, émet le vœu que l'interdiction de la pêche soit réduite à deux mois; cette mesure lui paraissant pouvoir être prise sans compromettre la reproduction du poisson, et il appelle sur ce point l'attention spéciale de l'administration.

(La suite au prochain numéro.)

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE CAHORS.

Audience du 17 janvier 1868.

- 12 Charretiers, condamnés à 6 fr. d'amende, pour défaut d'éclairage à leurs charrettes en circulation.
- 5 Voituriers, à 1 fr. pour défaut d'éclairage à leurs voitures particulières.
- 4 Voituriers, à 1 fr. pour embarras de la voie publique.
- 1 Femme, à 11 fr. pour avoir gardé des brebis dans une vigne.
- 2 Individus, à 2 fr. pour bruit et tapage injurieux (Circonstances atténuantes).
- 1 Limonadier, à 1 fr. pour fermeture tardive de son Etablissement.
- 2 Boulangers, à 3 fr. pour n'avoir pas pesé du pain vendu aux acheteurs.
- 1 Marchand de grains, à 3 fr. pour avoir vendu du blé en dehors de la halle.
- 1 Boulangers, à 3 fr. pour achats de blé en dehors de la halle.
- 1 Marchande de bois, à 2 fr. pour achat de bois sur les avenues de la ville.
- 2 Femmes, à 4 fr. pour jet d'eau par la fenêtre.
- 2 Femmes, à 1 fr. pour défaut de balayage.
- 1 Femme, à 2 fr. pour le même motif, (par défaut).
- 1 Femme, à 1 fr. pour avoir lavé à une borne fontaine.
- 1 Meunier, à 4 fr. pour n'avoir pas porté des noix à la halle un jour de marché.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.

Janvier.

45 Ruels (Angèle), rue Impériale.

Mariages.

45 Bousquet (Louis), et Pouzergues (Marie-Joséphine).

46 Espès (Jean-Jacques), et Pagès Marie-Jeanne.

Décès.

15 Marcihac (Antoine), cultivateur, 68 ans, à Bégous.

17 Dellard (Marie), 74 ans, hospice.

18 Enfant du sexe masculin présenté sans vie de la nommée Lompech Jeanne-Virginie.

Pour la chronique locale: A. Layton.

Crédit Foncier de France.

Tirages du 21 décembre 1867.

Obligations foncières 3 et 4 p. 0/0 (1853).  
 Le N° 118, 196 gagne : 100, 000 fr. — Le N° 110, 443 : 50, 000 fr. — Le N° 180, 046 : 40, 000 fr. — Le N° 101, 867 : 30, 000 fr. — Le N° 63, 514 : 20, 000 fr. — Le N° 44, 618 : 10, 000 fr. — Les N°s 188, 033, 131 684, 71 336, 116, 3 1/4, 136 631, 13 770, 35 108, 192 261, chacun 5, 000 fr.  
 Obligations foncières de 500 fr. 4 p. 0/0 (1863). Numéro gagnant dans les 40 séries : 5, 136.

Variétés

LE VESUVE

(Suite).

Les paysans que les grondements sinistres de la montagne avaient fait fuir ont bientôt reconstruit, avec un peu de terre, une nouvelle mesure sur l'emplacement de leur ancienne demeure disparue. L'amour natal suffit à ramener les transfuges aux lieux qu'ils avaient abandonnés : je veux dire l'amour des triples moissons et des vendanges sans culture.

A travers le clair-obscur du soir, en montant, nous distinguons à droite et à gauche de la route des haies de cactus entrecoupées par les murailles jaunes des fermes et des jardins. Ces murs, bâtis avec du sable, sont tellement friables, qu'en peu de temps les pluies d'hiver les usent et les percent à jour.

Peu à peu cependant les habitants disparaissent, jusqu'à ce que le sol aride ne porte plus d'autre végétation que des touffes d'herbes et de fougères qui deviennent elles-mêmes de plus en plus rares. Nous montons, nous montons toujours. Les torches fumeuses qu'on vient d'allumer jettent autour de nous leurs lueurs rouges et intermittentes. Seul le bruit de nos pas résonne au milieu des solitudes vastes et mornes qui nous entourent.

De temps en temps nous nous arrêtons pour aspirer l'air frais que la mer nous envoie. Alors nous nous retournons pour regarder derrière nous. Au loin, un croissant lumineux dessine dans l'ombre le contour du golfe et la place où Naples s'endort. En face de nous, la lune se débarrasse par instants des longs nuages gris qui l'enveloppent, pour laisser flotter sur les eaux un rayon argenté dans lequel se balance, comme un point noir, quelque rapide *speronaro* qui vient de Sorrente ou d'Alfani.

Pour peu que nous perdions un moment le sentier raboteux, à peine indiqué à travers les courants de laves, nous tombons au milieu de vastes champs de scories. Les scories sont à la lave ce que le mâchefer est à la fonte. Nos pieds trébuchent sur ces appuis mal assurés, pendant que nos souliers se déchirent à leurs pointes aiguës.

Nous traversons le *piano delle ginestre* ou plaine des genêts. Là, où jadis l'œil se reposait agréablement sur des buissons d'un vert inaltérable et des genêts toujours en fleur, les grandes éruptions du siècle dernier ont superposé de vastes coulées de laves qui entassent confusément leurs masses écumeuses.

A travers les sinuosités bizarres de ces laves, nous escaladons péniblement la colline de l'Ermitage, nous dirigeant sur l'Atrio del Cavallo. Justement l'aube commence à peine d'estomper l'horizon de teintes blafardes quand notre der-

nière torche s'éteint.

Nous n'avions jusque-là rien distingué autour de nous. Une foule d'images bizarres frappent nos yeux en même temps. Rien n'égale en fantastique l'effet des laves vues dans ce demi-jour qui précède le lever de l'aurore. Alors cette nature étrange se prête d'elle-même à tous les caprices de l'esprit le plus fantasque.

Les blocs tordus par l'action du feu, massés de mille façons différentes, non seulement s'enroulent en volutes capricieuses et forment des anneaux, des festons, des rubans, mais encore affectent certaines figures auxquelles l'imagination prête une vie factice. Ici où vous croyez à distance, entrevoir un épais massif, est une lave contournée en forme de branchages ; là-bas cette mer houleuse qui semble avoir été soudain frappée d'immobilité, est une mer de lave. Ailleurs on dirait les torses et les membres brisés de statues géantes, des pierres des fûts de colonnes et des chapiteaux monstrueux, comme si quelque temple gigantesque avait été renversé là. Enfin l'illusion peut aller jusqu'à faire héler de loin par le piéton un voyageur de granit, qui semble vouloir lui barrer le chemin. Ainsi, à chaque pas, c'est une nouvelle vision, et l'on s'aperçoit à chaque pas d'un nouveau leurre. Comme les *Bâtons flottants* de la fable :

De loin c'est quelque chose et de près ce n'est rien.

La couleur de la lave varie à l'infini, selon les métaux ou les sels qui entrent dans sa composition. Il y en a de jaune et il y en a de chocolat. On peut dire cependant qu'elle est le plus souvent d'un gris de fer roussâtre.

A partir de l'Ermitage que nous laissons à notre droite, le chemin assez étroit suit exactement le faite de la colline, présentant à l'œil étonné le spectacle des deux versants si différents de la Somma et du Vésuve ; d'un côté les plaines stériles, sombres et tourmentées que nous venons de quitter ; de l'autre toute la richesse de végétation que peut offrir un terrain assez proche du volcan pour être fécondé par lui, et s'en trouvant cependant assez séparé pour être à l'abri de ses laves.

C'est en côtoyant cette double nature que nous atteignons l'Atrio del Cavallo (vestibule du cheval), dont le nom, vieux de quatre siècles, rappelle qu'on pouvait alors venir commodément à cheval jusqu'à cet endroit où les bêtes trouvaient de l'herbe et de l'ombrage.

Non loin de là, sur la gauche, se trouvent deux petits cônes, les seuls qui soient restés des six qui surgirent à cette place pendant l'éruption de 1831. Un Français, nommé Coutril : qui paraît avoir pris trop au sérieux le fameux dicton : *Voir Naples et mourir !* a laissé son nom au plus grand cône. Il s'y précipita tandis que le volcan était en activité.

Cet étrange suicide fut accompli, dit-on, avec le plus grand sang-froid. Coutril demeura près

d'une herbe assis au plus haut sommet de la montagne, contemplant d'un œil tranquille et doux l'admirable spectacle qu'il avait sous les yeux, puis il se leva précipitamment, descendit vers le petit cratère, et, avant que son guide eût en le moindre soupçon de son projet, se jeta dans l'ouverture béante à travers les flammes.

Il fait jour déjà quand nous arrivons dans le Canale dell' Arena, entre d'épaisses murailles de scories. A notre gauche, la Somma, s'élève presque perpendiculaire ; à notre droite, le cône, dont nous ne pouvons plus voir le sommet, offre une pente de quelque soixante-dix degrés qui nous reste à gravir. Si cette dernière montée en pleine cendre, est la plus rude partie de l'ascension, ce n'est certes pas la moins pittoresque.

Qu'on essaie d'imaginer une demi-heure de piétinements en zigzag sur cette pente du dernier roide, où l'on fait, malgré soi, comme certains pèlerins, sur trois pas en avant, deux pas en arrière. Ceci ne serait rien encore si le sable dans lequel les pieds s'enfoncent n'était formé de cette sorte de cendres calcinées qu'on nomme *lapilli*, et qui transforment les plus solides chaussures en écumoires. PAUL PARFAIT.

Rhumes, Grippe, Irritations.

La supériorité incontestable et l'efficacité certaine du sirop et de la PATE de NAFÉ de DELANGRENIER ont été constatées par 50 médecins des hôpitaux de Paris, membres de l'Académie de Médecine, et par un rapport officiel de MM. BARUEL et COTTEAU, chimistes de la Faculté de Paris. — Dépôts dans les pharmacies.

Vinaigre de toilette Cosmaceti supérieur par son parfum et ses propriétés lénitives et rafraichissantes. — Dépôts chez les Parfumeurs.

MAL DE DENTS. — L'EAU du D<sup>r</sup> OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. — Dépôts dans les pharmacies.

Mal de Dents Guérison instantanée par la PYRÉTHRINE LAHAUSSOIS. — 1 fr. 50 le flacon. — Dépôt à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien ; à St-Céré, chez M. Lafon, pharmacien.

PARIS, 9, RUE D'ABOUKIR.

LE COURRIER FRANÇAIS

Journal quotidien politique.

Rédacteur en chef : A. VERMOREL.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Un an, 64 fr. ; six mois, 32 fr. ; trois mois, 16 fr.

Pour tous les extraits et article non signés A. Layton.

POSTE AUX CHEVAUX

M. ANDRAL,

Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trou-



veront chez lui, Poste aux chevaux, Galerie Audoury, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

PHARMACIE LACOMBE  
DULAC SUCESSEUR

SUR LES FOSSÉS  
A CAHORS  
CORS AUX PIEDS, ŒIL DE PERDRIX, DURILLONS  
GUÉRISON ASSURÉE  
SANS AUCUNE SORTIE D'OPÉRATION, PAR LE TOPIQUE DULAC.  
PRIX DU TOPIQUE, 1 f. 50 c.

Liqueur Vineuse dite Essence Bordelaise

POUR L'AMÉLIORATION DES VINS DE TABLE  
Cette liqueur donne aux vins du velouté et un bouquet des plus agréables de vin du Médoc.  
Prix du flacon pour deux barriques 1 fr. 25.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément. — PRIX MODÉRÉS.

DE CAHORS

Départ de Cahors : 41 h. du soir.



A ASSIER.

Départ d'Assier : 4 h. après-midi ;

Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

CONFECTION DE PARIS

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

MAISON GREIL

CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénelon. Allez visiter cette maison, si vous voulez acheter des vêtements distingués, élégants, en étoffes excellentes, confectionnés avec grâce et solidité, et à des prix d'un bon marché exceptionnel.

PASTILLES DIGESTIVES

DE LACTATE DE SOUDE & DE MAGNÉSIE  
DE BURIN DU BUISSON

PHARMACIEN, l'auréat de l'Académie impériale de Médecine de Paris.  
Ces pastilles constituent le médicament le plus nouveau et le plus rationnel pour combattre toutes les affections des voies digestives. Elles contiennent en effet l'acide lactique, l'un des éléments normaux de la digestion, combiné avec la magnésie calcinée, dont les bons effets sont appréciés de tous les médecins, et la soude, sel qui fait la base des eaux de Vichy et de la plupart des eaux minérales alcalines. Cette triple association de trois produits dont l'efficacité est populaire, explique le succès que l'on en obtient dans les gastrites, gastralgies, renvoi de gaz, gonflement de l'estomac, vomissements après les repas, indigestions, maux d'estomac, etc. — Dépôt à Cahors, dans les bonnes pharmacies.

A VENDRE

L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

EN ENTIER OU A PARCELLES

S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire.

On donnera toutes facilités pour le paiement.

1868

CALENDRIER

DU DÉPARTEMENT  
DU LOT

ÉDITÉ PAR A. LAYTON



EN VENTE,  
A CAHORS,

Chez MM. Calmette, Bourion, Crayssac, Godinaud, Bourges, Castanet.

A FIGEAC, M. Delbos.  
A GOURDON, MM. Dauriac et Lacambre.

Guérison de l'Epilepsie

La brochure du D<sup>r</sup> DURAND sur la guérison de cette terrible maladie, par le *LEGALIUM PALUSTRE* cultivé, est envoyée gratuitement, sur toute demande affranchie, adressée à M. VIDAL, pharmacien de 1<sup>re</sup> classe, à Montpellier (Hérault), dépositaire général.

A VENDRE

POUR CAUSE DE MALADIE  
UN ÉTUDE D'AVOUE

Près le Tribunal de 1<sup>re</sup> Instance de Gourdon (Lot).

S'adresser à M. Bruny, président de la Chambre des avoués, à Gourdon, qui en est le titulaire.

Le propriétaire-gérant : A. LAYTON.

QUESTION DU POT-AU-FEU

Ne vous laissez pas tromper en achetant chez les épiciers des Boules de CAMEL de FÉCULE et de CHICORÉE pour les Boules d'Oignons.

LES PASTILLES-ROZIERE

pour le pot-au-feu

sont les seules faites avec l'extrait d'Oignon brûlé et les seules récompensées d'une médaille à l'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867. Pour éviter d'être trompé : demandez des Pastilles-Rozière, exigez sur les boîtes la signature Rozière et la marque de fabrique LA VOITURE PO-AU-FEU.

AVIS AUX FEMMES ÉCONOMES

La PANAMINE est supérieure au bois de Panama ; avec un pain de Panamine de 30 cent., on peut nettoyer aussi bien que le meilleur dégraisseur, un gilet de flanelle, une robe de soie ou de laine, un pantalon, un gilet, une cravate, etc. Se vend chez les épiciers.

AVIS IMPORTANT.

Ne pas confondre la PANAMINE ROZIERE avec les savons qui infectent et que l'on vend sous le nom de savon de Panama. La PANAMINE à la forme ronde, elle est enveloppée de papier d'étain et porte le nom ROZIERE.

A LOUER

1<sup>o</sup> UN APPARTEMENT

AU 2<sup>o</sup> ÉTAGE

2<sup>o</sup> UN MAGASIN

rue Fénelon, à Cahors.

MAISON DU DOCTEUR GUILHOU

Trois mois  
16 fr.

LE TEMPS

Six mois  
32 fr.

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Rédacteur en chef: A. NEEFTZER

Bureaux, 40, rue du Faubourg-Montmart à Paris.